



# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail [trizay.mairie@wanadoo.fr](mailto:trizay.mairie@wanadoo.fr)

Site <http://www.trizay-perche.org>



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 1<sup>er</sup> avril 2021

**L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 20 heures 30**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. GOUPIL Christophe, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. CHAUVIN Arnaud

Secrétaire de séance : Mme GRENECHE Sandrine

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

M. le Maire rappelle les subventions votées en 2020 et propose, vu la situation économique actuelle de la commune, de reconduire pour l'année 2021 les subventions accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement.

**Le Conseil Municipal** donne son accord et décide d'accorder les subventions aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement.

ARRETE :

Les subventions sont donc accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement de la manière suivante :

#### « Enfants »

- Foyer rural – Vichères	80 €
- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé)	100 €
- Bibliothèque de prêt - Souancé	80 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25 €/élève

#### « Associations »

- Club du 3 <sup>ème</sup> Age – Trizay	80 €
- Anciens combattants – Trizay	80 €
- Comité des Fêtes de Trizay	80 €
- 100 Km du Perche	80 €

(M. Vallée, membres du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

« Environnement »

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 28) : 50 €

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2021 révisées,  
Considérant l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation,  
Considérant que la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Considérant que pour le département de l'Eure-et-Loir, le taux du foncier bâti 2020 est de 20.22%,

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2021, pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2021 tel qu'il suit :

- **TAXE FONCIERE BATI** : **13.48% + 20.22% (part départementale 2020) soit 33.70 %**  
produit attendu : 108 009 €
  
- **TAXE FONCIERE NON BATI** : **40.95%**  
produit attendu : 30 917 €

### **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2021**

#### **Vote du Budget principal - exercice 2021**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget primitif 2021, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 303 372.33 €
- Section d'investissement : 247 956.22 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget principal 2021.

#### **Vote du Budget annexe Logements sociaux - exercice 2021**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Logements sociaux 2021, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 19 517.76 €
- Section d'investissement : 11 126.45 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Logements sociaux 2021.

#### **Vote du Budget annexe Lotissement - exercice 2021**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Lotissement 2020, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 118 968.47 €
- Section d'investissement : 135 198.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers les décès de M. Huberty Patrick et M. Legret Jean-Claude.

Des opérations annuelles de la tournée générale de conservation cadastrale pour la mise à jour de 2022 auront lieu entre le 15 avril 2021 et le 12 mai 2021.

Le Tour d'Eure-et-Loir cycliste 2021 organisé les 14, 15 et 16 mai 2021 passera dans la commune le 14 mai 2021. A cette occasion, l'association L.E.V.E.S est à la recherche de 5 signaleurs pour la commune.

Monsieur le Maire fait part des différents points abordés lors du prochain conseil communautaire du Lundi 12 avril 2021.

Mme Saulnier fait part du conseil syndical du SIRP organisé ce jour 8 avril 2021. Des discussions sont en cours concernant le rapprochement avec une autre commune ou un autre syndicat scolaire. A défaut, une modification des statuts sera faite.

M. Vallée explique que suite à un problème de filtration rue Saint Martin sans doute dû à l'enfouissement des réseaux, des travaux seront réalisés, un devis a été demandé à une entreprise.

A compter du 16 avril, les personnes ayant plus de 60 ans pourront être vaccinées contre le Covid 19.

Le prochain conseil municipal est prévu le 6 mai 2021.

Fin de la séance : 22h00